

République Française
Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Du mercredi 15 mai 2024 à 20h30

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi quinze mai, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Neuvy-Grandchamp, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEDEY Claude, Maire.

Affichage et date de convocation : 7 mai 2023

Conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 12 Excusés : 3

Conseillers présents : LEDEY Claude, LALLEMAND Daniel, BONNEROT Christian, SOEUR Sonia, JURY Jean-Louis, LAHAYE MERLE Nathalie, SOTTY Céline, ROBERT Émilie, DURET-BIDELET Nathalie, TORRENT Aude, TISSIER Carine, LACROIX Jean-François
Conseillers excusés : JUNIER Jérémie, DESBROSSES Julien, REY Nicolas,

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer normalement.
Nathalie LAHAYE MERLE est nommée secrétaire de séance.
Les points de l'ordre du jour sont examinés :

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL :

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

DÉCISION DU MAIRE : Décision 2024-01 :

Au titre de la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de télécommunication de ORANGE, la commune de NEUVY percevra la somme de 3 492 € pour l'année 2024. En contrepartie, elle devra reverser au SYDESL une contribution de 3 396,50 € au titre de la redevance perçue pour l'année 2023.

FINANCES COMMUNALES :

Délibération 20240515 01 : Budget communal 2024 – décision modificative n° 1 :

suite à la notification des dotations communales après le vote du budget le 18 mars, le conseil, à l'unanimité, modifie les inscriptions budgétaires sur la section de fonctionnement selon ci-après :

Recettes : augmentation des dotations pour 3 888 €, répartis ainsi :

- Dotation aux élus locaux :	+ 120 €
- Dotation forfaitaire des communes :	- 67 €
- Dotation de Solidarité Rurale :	+ 4 247 €
- Dotation Nationale de Péréquation :	- 412 €

Dépenses : augmentation des dépenses pour 3 888 €, répartis ainsi :

-Entretien des bâtiments	+ 2 488 €
-Subventions organismes privés	+ 1 400 €

Délibération 20240515 02 : Budget Assainissement 2024 – décision modificative n°1 :

suite à la notification de la subvention attribuée par le Département de Saône-et-Loire au titre de l'appel à projet 2024 pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement, le conseil, à l'unanimité, modifie les inscriptions budgétaires sur la section investissement selon ci-après :

Recettes :

Subvention équipement Département : + 8 478 €

Dépenses :

Autres installations, matériel, outillages + 8 478 €

Délibération 20240515 03 – Budget communal exercice 2024 – subvention Avenir Sportif Neuvyssois :

Le conseil, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 1 400 € à l'association Avenir Sportif Neuvyssois dans le cadre des travaux à effectuer dans les vestiaires de football (remboursement honoraires architecte).

DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE EAU LOIRE BRETAGNE : Délibération 20240515 04

Le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au titre de son 11^{ème} programme d'intervention pour la réalisation du schéma directeur du système d'assainissement et de gestion des eaux pluviales en amont de la consultation qui sera prochainement lancée via un groupement de commandes constitué par la CCEALS. Pour mémoire, la dépense est estimée à 50 868 € TTC.

GROUPEMENT DE COMMANDES CCEALS SCHEMAS DIRECTEURS :

Délibération 20240515 05 : le conseil, à l'unanimité, annule et remplace la délibération du 18 mars donnant pouvoir au maire pour signer la convention de constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché de prestations intellectuelles pour la réalisation des schémas directeurs d'assainissement et de gestion des eaux pluviales suite à modification de l'article 6 relatif à la CAO (Commission d'Appel d'Offres), convention précédemment validée en conseil communautaire le 3 avril 2024.

Délibération 20240515 06 : conformément à la convention précitée, le conseil procède à l'élection des 2 membres siégeant à la CAO du groupement de commandes suscité. Sont élus, à l'unanimité, M. LEDEY Claude, maire, membre titulaire et M. JURY Jean-Louis, 4^{ème} adjoint, membre suppléant.

BUREAU DES ELECTIONS :

Les membres du conseil organisent la tenue du bureau de vote pour les élections européennes du 9 juin 2024.

VENTE DE TERRAIN :

Monsieur le Maire soumet à l'avis du conseil, la demande d'un professionnel neuvyssois pour l'acquisition d'une parcelle de 6 000 m² située dans la zone artisanale des Bruyères. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

BILAN SALLE :

Monsieur le Maire rend compte du bilan d'occupation de la salle multi-activités au titre de l'année 2023. Les locations ont permis d'encaisser 7 876,51 € de recettes. La salle a été louée 11 week-ends par diverses associations, et 18 par des particuliers. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 18 781,50 € (électricité 8 469,09 € contre 3 637,13 € en 2022, gaz, eau, téléphone, assurance, contrôle sécurité, entretien et réparation diverses, ainsi que les charges de personnel pour le ménage, l'état des lieux et la remise des clés. Elle est mise à disposition gracieuse des associations tous les jours de la semaine.

CONVENTION INTERVENANT MUSIQUE VILLE DE GUEUGNON : Délibération 20240515 07

Le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un intervenant de l'école de musique de Gueugnon auprès des classes de l'école Nicolas Rolin.

QUESTIONS DIVERSES :

TRANSPORT A LA DEMANDE : ce service est étendu à l'ensemble du territoire communautaire. Pour tout renseignement, il convient de s'adresser à la CCEALS.

VOIRIE : Jean-Louis JURY rend compte des travaux d'entretien de la voirie effectués dernièrement et ceux à venir. Un appel d'offre est prévu pour la réfection des routes.

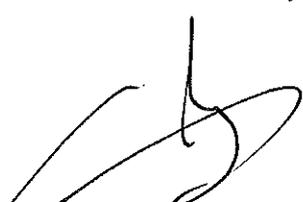
BATIMENTS : Daniel LALLEMAND confirme que les travaux d'isolation des combles des bâtiments sis 1 route de St Agnan et 7 à 9 place de la Mairie ont été effectués le 14 mai 2024. L'intervention est gratuite pour la commune car intégralement prise en charge par l'État.

14 JUILLET : La municipalité offrira un feu d'artifice le 14 juillet 2024, à l'occasion des festivités organisées par le Comité des Fêtes de Neuvy-Grandchamp.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Procès-verbal arrêté en Mairie de Neuvy-Grandchamp, le

Le Maire,
Claude LEDEY



La Secrétaire,
Nathalie LAHAYE MERLE